

Séance du 24 janvier 2019

1/ Consultation de la commune de SAINT-PAUL-DE-SALERS, commune située dans un rayon de 6 kms de la zone possible d'implantation d'un parc éolien, au titre des articles L122-1-2 et R122-2 et L181- 5-4 du code de l'environnement pour un cadrage préalable s'inscrivant dans la phase amont au dépôt d'une demande d'autorisation environnementale pour un projet éolien sur le plateau de Trizac.

Le Conseil Municipal, après délibération, se prononce contre ce projet par 4 voix contre et 3 voix pour.

2/ Demande du Syndicat Départemental des énergies du Cantal pour l'enfouissement du réseau téléphonique et de l'éclairage public du lieudit de Lespinasse - Conformément aux statuts du Syndicat, une participation 675.08€ est demandée pour l'éclairage public et 770.19€ pour le réseau téléphonique. Demande acceptée à l'unanimité.

3/ L'ONF propose l'exploitation de trois parcelles de bois communales inscrites à l'état d'assiette pour 2019 par coupe à câble en bois façonné, environ 3 000 m³ sur 3 ans. Le Conseil Municipal donne un accord de principe avec une rémunération minimale de 5€ net le m³.

4/Suite à la demande d'attribution d'un forfait communal de l'école primaire Saint-Joseph de SaintMartin Valmeroux, où sont scolarisées 2 enfants de Saint-Paul-de-Salers, le Conseil Municipal décide d'attribuer 90€ par enfant.

5/ Suite à la demande de subvention de l'association de "La Pastourelle 2000" pour l'organisation de la Pastourelle 2019, le Conseil Municipal décide d'attribuer 500€.